

Au sommaire :

Edito

➤ Deux pas en avant, un pas en arrière ?

En bref...

➤ Les aléas d'une association de saisonniers

➤ De bonnes nouvelles pour les étudiants et les entrepreneurs

Notre dossier :

➤ Que deviennent les Espaces Saisonniers de Savoie ?

Sur le terrain...

➤ L'accompagnement de futurs pluriactifs

➤ Une opération atypique de formation-recrutement

Zoom sur :

➤ Trois sites utiles

Vos questions :

➤ Pluriactivité et accès à l'allocation chômage

Et dans Saisons Santé :

➤ Le réseau JEMRA se présente

Une question ? Un projet d'article ?

Ecrivez-nous à :

messages@peripl.org

Pour tout savoir sur la pluriactivité ou la saisonnalité :
www.pluriactivite.org

Edito

Deux pas en avant, un pas en arrière ? A l'heure où de plus en plus d'actions se mettent en place en faveur de la saisonnalité : plans saisonniers régionaux et départementaux, accords inter-professionnels, espaces saisonniers... la mise en suspens du réseau des Points Relais Saisons en Maurienne et la fermeture du GIPAETS d'Ax-les-Thermes sont des mauvaises nouvelles pour les saisonniers et les pluriactifs.

Bien sûr, les fonds publics sont rares ; toutefois, que représentent quelques milliers d'euros au regard des services rendus par ces dispositifs en terme d'information, d'accueil et de soutien des saisonniers, de maillage d'emplois ou encore d'« huile dans les rouages » entre employeurs et salariés ?

Certes, l'avenir des activités touristiques passe par le développement d'équipements structurants (routes, remontées mécaniques, hébergements...) mais n'oublions pas qu'il passe aussi par la qualité du personnel chargé du bon fonctionnement de ces équipements.

L'expérience a montré que les travailleurs saisonniers devaient être accueillis, informés, soutenus, valorisés pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Dommage de les abandonner à leur sort !

Ch. G.

En bref...

Rien n'est simple...

En Ariège, l'occupation d'un ancien centre de secours par des saisonniers vivant en camion a débouché sur la création de l'association "Partir tranquille", en février 2007. Créée par et pour des saisonniers, l'association voudrait offrir un point d'attache où se reposer entre deux saisons, s'informer et entretenir son véhicule. Mais faute de trouver un local ou un terrain, ses fondateurs sont bien prêts de jeter l'éponge. Dommage !

Bonnes nouvelles

► Pour les étudiants salariés

Une exonération d'impôt sur le revenu est prévue pour les étudiants de moins de 25 ans qui travaillent. Cette exonération

concerne les salaires perçus toute l'année (et non plus seulement pendant les vacances), dans la limite de trois SMIC mensuels.

➔ Loi n°2007-1223 du 21 août 07

► Pour les entrepreneurs

Une circulaire du régime social des indépendants (RSI) précise le fonctionnement du « bouclier social » mis en place par la loi n°2007-290 du 5 mars 2007. Celui-ci plafonne les cotisations sociales des indépendants (non agricoles) à un pourcentage de leur chiffre d'affaires. Il entrera en vigueur en 2008 et ne concerne que les personnes relevant du régime de la micro-entreprise.

➔ Circulaire du RSI n° 2007/091 du 20 juillet 2007

Dossier du mois

Après avoir inauguré les premières structures d'accueil et information des saisonniers de France, la vallée de la Tarentaise, en Savoie, mise sur un réseau de partenariats, et sur une conception élargie de la saisonnalité.

A noter !

Et ailleurs ?

Dans les Pyrénées, le **GIPAETS** (Guichet d'Initiative pour la Pluri-Activité, l'Emploi et le Travail Saisonnier) œuvrait depuis 2002 pour informer les saisonniers d'Ax-les-Thermes et de ses environs. L'une de ses spécificités était de construire des parcours bi-saisonniers en maillant des Contrats de Travail Intermittent (CTI). Or le départ de la chargée de mission, en fin de convention "emploi-jeune", remet en cause la poursuite de l'action.

Pour la même raison, le réseau des **Points Relais Saisons**, inauguré en 2005 dans la vallée et les stations de la Maurienne, en Savoie, reste en suspens.

- ➔ Communauté de Communes des Vallées d'Ax, 05 61 64 68 00
- ➔ Syndicat du Pays de Maurienne, 04 79 64 12 48

Que deviennent les Espaces Saisonniers de Savoie ?

La vallée de la Tarentaise, en Savoie, est réputée pour ses stations de ski... et ses Espaces Saisonniers !

Sept Espaces en réseau



La création du premier Espace remonte à 1991, aux Ménuires. Il s'agissait alors de la première "maison des saisonniers" de France*.

Depuis, les Espaces Saisonniers sont au nombre de sept et travaillent en réseau. Ils développent de nombreux services à destination des saisonniers, des employeurs et des habitants, dans les stations des Arcs, Courchevel, Les Ménuires, La Plagne, Tignes, Val d'Isère et Val-Thorens.

Le réseau est animé par le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) de l'arrondissement d'Albertville, avec le soutien de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise. Au-delà d'outils d'information communs (plaquette, logo...), il s'est concrétisé par des échanges réguliers entre les coordinateurs des Espaces, qui se sont réunis dix fois en 2006.

La même année, 3 demi-journées ont été organisées pour permettre à ces coordinateurs de rencontrer et d'interroger des partenaires extérieurs (Direction du travail, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...)

Plusieurs pistes d'action

Dans son programme d'actions pour les 5 années à venir, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise prévoit de poursuivre son soutien aux Espaces Saisonniers. Il s'agit, d'ici 2012, de :

- renforcer leurs moyens techniques (matériel de visio-conférence ou de suivi des offres et demandes d'emplois saisonniers, sur le territoire ou avec des partenaires du littoral...);
- soutenir la mise en place de nouveaux Espaces Saisonniers (matériel, communication...);
- soutenir les actions en matière d'emploi ou de formation et les « actions facilitant la vie des saisonniers du tourisme (santé, loisirs...) ».

Certaines pistes d'actions, plus générales, auront également un impact sur la vie en saison. Elles visent en effet à mobiliser un peu plus la main-d'œuvre locale et à fidéliser une partie des saisonniers sur le territoire. L'Assemblée prévoit ainsi de développer :

- de nouvelles solutions de garde d'enfants, permettant de concilier vie familiale et professionnelle : une étude de 2004 estime en effet que le manque de solutions adaptées freine l'accès à l'emploi d'une femme sur deux sur le territoire ;
- les transports en commun entre les fonds de vallée et les stations : depuis février 2007, des tarifs réduits sont proposés aux jeunes de moins de 26 ans, à titre expérimental ;
- l'offre de logements sociaux, afin de « fidéliser en Tarentaise des employés qui rencontrent d'importantes difficultés à se loger et donc, à rester dans la vallée ».

www.tarentaise-vanoise.fr

➔ CBE de l'arrondissement d'Albertville, cbeat@infonie.fr

* On en dénombre actuellement une trentaine, sous des appellations variées (maisons de la saisonnalité ou du travail saisonnier, espaces saisonniers, points relais saisons...)

L'accompagnement de futurs pluriactifs (sur une base agricole)

Depuis 1999, la FD-CIVAM du Gard organise des actions collectives d'accompagnement à la pluriactivité agricole et rurale.

Un dispositif ouvert

Ces actions sont destinées à un public non agricole au départ. Elles s'adressent à des personnes allocataires du RMI et/ou inscrites à l'ANPE, dont le projet de création d'activité comporte un volet agricole.

La pluriactivité s'entend au sens large : non seulement sur le plan juridique (cumul de plusieurs statuts par une même personne) mais plus généralement sur le plan des nombreuses compétences à mettre en œuvre.

L'objectif de ces sessions d'échanges et d'information est en effet d'aider des personnes à mûrir leur pro-

jet, en étudiant leur faisabilité humaine, juridique et économique.

Un programme complet

La 9^{ème} session d'accompagnement se déroulera du 4 octobre au 14 décembre 2007.

Au cours de ces deux mois et demi, à raison de deux jours consécutifs par semaine, un travail mené en groupe permettra à chacun de mieux connaître ses potentialités personnelles et celles de son territoire.

Les participants seront amenés à structurer un projet viable, en explorant les activités complémentaires possibles. Un stage pratique sur exploitation, des visites, des rencontres et des témoignages sur le terrain complèteront la formation, qui pourra déboucher sur un accom-

pannement individuel.

A noter : cette action est soutenue financièrement par le Conseil Général du Gard, au titre des publics en insertion.

Affaire à suivre...

La capitalisation du travail mené depuis 10 ans par la FD-CIVAM sur le thème de la pluriactivité est en cours. Cette réflexion s'intègre dans le cadre du dispositif de recherche-action lancé par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon sur l'accompagnement des porteurs de projets en pluriactivité (lire *Les Pluriactualités !* de juillet-août 2007).



FD CIVAM,
04 66 77 49 59

Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

Une opération atypique

Tout est parti des besoins d'une entreprise, confrontée à des problèmes récurrents de recrutement.

Des besoins récurrents...

Tous les ans à la même période, la société SEMER recherche une dizaine de personnes en capacité d'occuper des postes de monteurs-câbleurs. Cette entreprise des environs de Sallanches, en Haute-Savoie, fabrique en effet des armoires électriques pour les remontées mécaniques.

Sa période de forte activité, nécessitant un renfort de personnel, s'étend chaque année d'avril à novembre. L'entreprise fait alors appel à la société de travail temporaire Adecco.

Interpellée à la fin de l'année 2006, l'agence de Sallanches s'est rapidement tournée vers l'ANPE et

l'Assédic, avec qui elle est en relation étroite, pour monter une opération de recrutement-formation atypique.

Une solution sur mesure

Pour répondre aux besoins de l'entreprise, les trois partenaires ont tout de suite pensé à recruter des saisonniers d'hiver, dont la période d'emploi s'étend en général du mois de décembre au mois de mars. L'agence Adecco et l'ANPE se sont donc chargées de repérer des personnes en poste au mois de février. Pour ce faire, elles ont mobilisé leurs fichiers mais aussi rencontré les mairies et les employeurs locaux. Une dizaine de personnes ont ainsi été sélectionnées. Certaines travaillaient déjà dans le secteur des remontées mécaniques, mais pas toutes !

Une formation collective d'un mois, de la mi-avril à la mi-mai, s'est donc mise en place, à proximité de l'entreprise. Suivant les cas, l'opération a été financée par l'Assédic ou le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT). Elle vise à pérenniser la succession de saisons d'hiver et d'été pour les personnes formées, aujourd'hui en poste. C'est pourquoi l'entreprise qui a bénéficié du dispositif s'est engagée à les employer durant au moins trois années successives.

Fortes de ce succès, l'ANPE et l'Assédic explorent d'autres pistes d'action de ce type, qui rentrent dans leur projet de sécurisation des parcours professionnels des saisonniers.

➔ **ANPE de Sallanches :**
04 50 58 37 12 - Assédic :
acoffre@assedic.unedic.fr

Agenda

Octobre

- mardi 16 à Chamonix (74) : **Salon de l'emploi hôtelier**
- mercredi 17 à Morzine (74) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- mercredi 17 à Guillestre (05) et jeudi 18 à Montgenève (05) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 18 à Albertville (73) : **Forum de la saisonnalité**
- jeudi 18 à Villard-de-Lans (38) : **Salon de l'emploi saisonnier**
- vendredi 19 à Saint-Jean de Maurienne (73) : **Travailler à l'année en Maurienne**
- vendredi 19 à La Clusaz (74) : **Forum de la saisonnalité**
- vendredi 19 à Fontaine (38) : **Forum des métiers et de l'emploi en montagne**
- jeudi 25 octobre à Viennay (79) : **Circuit-découverte des métiers de la saisonnalité et de la pluriactivité**
- du jeudi 25 au samedi 27 dans la Haute-Vallée de la Bruche (67) : **23ème Congrès de l'Association Nationale des Elus de Montagne**

Novembre

- jeudi 8 et jeudi 15 à Albertville (73) : **Journées d'échanges et d'information des "personnes-contacts" auprès des saisonniers**
- jeudi 15 et vendredi 16 à Lyon (69) : **L'égalité des chances dans les territoires en Europe**

Zoom sur :

Les métiers du tourisme rural

Le centre national de ressources du tourisme et du patrimoine rural (l'association Source) a inauguré, en septembre 2007, un site dédié aux métiers et aux formations en tourisme rural.

Ce site s'adresse aussi bien aux porteurs de projets qu'aux formateurs ou agents de développement. Il a pour vocation d'aider les uns et les autres à s'orienter, en repérant les acteurs et les dispositifs les plus adaptés à leur démarche.

➔ www.metierstourismerural.fr

La pluriactivité des sportifs

Depuis 2000, l'association Maidais fournit une aide quotidienne et concrète dans la gestion, la création et le développement d'activités "hors normes" (inédites, saisonnières et/ou multiples) sur la base d'un

métier sportif.

Ses services (veille juridique, mémos, accompagnement individuel...) sont réservés aux guides de montagne, moniteurs de ski ou de voile et autres sportifs indépendants affiliés à l'un des syndicats membres de l'association. Un site inauguré récemment permet d'en savoir plus !

➔ www.maidais.com

Des actions au service des saisonniers

Dans le cadre de son plan d'actions pour l'emploi, la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits propose sur son site Internet des fiches synthétiques qui présentent les opérations existantes pour "recruter, loger, transporter ou former les saisonniers" (partenaires impliqués, financements, contacts locaux).

➔ www.fnppruits.com

Vos questions

?!? Je suis le gérant d'une entreprise agricole familiale, qui ne génère en aucun cas un revenu suffisant pour vivre. Je suis donc salarié par ailleurs. En cas de perte de mon emploi, puis-je malgré tout prétendre aux aides Assédic ?

Dans votre cas, la possibilité de percevoir une allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) paraît acquise, à condition bien sûr de respecter les conditions requises (perte involontaire de votre emploi et recherche effective d'un nouvel emploi, période de travail suffisante...).

En effet, les revenus que vous tirez de votre activité indépendante ne semblent pas dépasser 70% de l'ensemble de vos revenus (revenus agricoles et salaires).

A noter : pour une personne qui cumule plusieurs emplois salariés et perd l'un de ses emplois, la règle est la même, sachant que le ou les emplois conservés ne doivent pas représenter plus de 110 heures par mois. Dans les deux cas, l'Assédic tient compte de la disponibilité du demandeur d'emploi pour mener une recherche effective...

➔ www.assedic.fr (notices d'information de la rubrique Unijuridis)

Les Pluriactualités ! - Lettre d'informations mensuelle éditée par l'association PERIPL-SEA 74
97 A avenue de Genève, 74 000 ANNECY, 04 50 67 57 05, messages@peripl.org

Directeur de publication : Jean-Marc Cross - Rédaction : Christian Gilquin, Adeline Parenty

Imprimeur : Couleurs Montagne, 126 chemin St Martin, 73 190 Saint Baldolph

ISSN n°1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 400 exemplaires

Première publication : janvier 2002 - Dépôt légal à parution - Marque déposée

Avec le soutien de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

DIACT